

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-1686 rév. 8**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**CTRE COOP INTERNAT RECHERCHE AGRO DEV**  
N° SIREN : 331596270

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES**  
*MATERIALS / WOOD MATERIALS AND BY-PRODUCTS*  
**PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS DE TRAITEMENT DU BOIS**  
*CHEMICAL AND BIOLOGICAL PRODUCTS, MEDICAL DEVICES / WOOD TREATMENT PRODUCTS*

réalisées par / *performed by :*

**CIRAD - 114- Laboratoire de Préservation**  
**DOMAINE DE LA VALETTE - Maison de la Technologie TA B-114/16**  
**73 RUE JEAN FRANCOIS BRETON - BP 5035**  
**34032 MONTPELLIER CEDEX 01**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/12/2020**  
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/08/2025**

Validé par le Responsable du Pôle « Chimie Environnement »,  
*Approved by the Pole Manager - Chemistry Environment,*

**Stéphane BOIVIN**

Par délégation du Directeur Général,  
*On behalf of the General Director*

**Accréditation Non Valide**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1686 Rév 7.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1686 [Rév 7](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS		
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20	Siret : 397 879 487 00031	<a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>



Section Laboratoires

## ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1686 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**CIRAD - 114- Laboratoire de Préservation  
DOMAINE DE LA VALETTE - Maison de la Technologie TA B-114/16  
73 RUE JEAN FRANCOIS BRETON - BP 5035  
34032 MONTPELLIER CEDEX 01**

Dans son unité :

**- LABORATOIRE DE PRESERVATION DES BOIS**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

L'accréditation porte sur :

PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS DE PRESERVATION DU BOIS / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction			
Objet soumis à essai	Propriété mesurée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Produit de préservation du bois	Viellissement accéléré des bois traités avant essais biologiques (épreuve d'évaporation)	Séjour d'une durée donnée dans un courant d'air dépoussiéré, de vitesse et de température définies, d'éprouvettes de bois traitées en vue des essais biologiques d'efficacité d'un produit de préservation à l'égard de l'action des champignons lignivores (basidiomycètes) ou des termites	EN 73
Produit de préservation du bois	Viellissement accéléré des bois traités avant essais biologiques (épreuve de délavage)	Imprégnation d'eau, sous vide, d'éprouvettes de bois traitées en vue des essais biologiques d'efficacité d'un produit de préservation à l'égard de l'action des champignons lignivores (basidiomycètes) ou des termites, puis immersion dans l'eau pendant un temps déterminé	EN 84
Produit de préservation du bois	Seuil d'efficacité d'un produit de préservation vis-à-vis des champignons basidiomycètes	Exposition d'éprouvettes de bois, préalablement imprégnées sous vide avec un produit de préservation à des concentrations croissantes, à l'attaque des champignons basidiomycètes, puis mesure de la perte de masse des éprouvettes traitées et détermination du seuil d'efficacité du produit	EN 113
Produit de préservation du bois	Seuil d'efficacité d'un produit de préservation contre <i>Reticulitermes santonensis</i> de Feytaud	Exposition d'éprouvettes de bois, préalablement imprégnées sous vide avec des solutions dont les concentrations en produit de préservation s'échelonnent selon une progression définie, à des colonies définies de <i>Reticulitermes santonensis</i> , puis estimation visuelle de l'attaque subie	EN 117
Produit de préservation du bois	Efficacité préventive d'un produit de préservation contre <i>Reticulitermes santonensis</i> de Feytaud	Exposition d'éprouvettes de bois, préparées à partir d'ébauches de bois préalablement traités en surface avec le produit à l'essai, à des colonies définies de <i>Reticulitermes santonensis</i> , puis estimation visuelle de l'attaque subie	EN 118

**Portée flexible FLEX1** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

**MATERIAUX / MATERIAUX BOIS DERIVES / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction**

Objet soumis à essai	Propriété mesurée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Panneaux à base de bois	Résistance aux champignons basidiomycètes lignivores	Exposition de panneaux à base de bois à l'attaque des champignons basidiomycètes, puis mesure de la perte de masse et détermination de la résistance des panneaux	XP ENV 12038
Bois et matériaux dérivés du bois	Résistance aux champignons basidiomycètes lignivores	Exposition d'éprouvettes de bois à l'attaque des champignons basidiomycètes, puis mesure de la perte de masse des éprouvettes.	XP CEN/TS 15083-1

**Portée flexible FLEX1** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

**MATERIAUX / MATERIAUX BOIS DERIVES / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction**

**PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS DE PRESERVATION DU BOIS / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction**

Objet soumis à essai	Propriété mesurée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termites	Vieillessement accéléré d'une barrière anti-termites (épreuve de percolation)	Percolation d'une quantité définie d'eau au travers d'une barrière anti-termites	XP X 41-542

**Portée flexible FLEX1** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Le Laboratoire est accrédité en portée flexible de type FLEX 3 pour les essais ci-après.

**Portée flexible FLEX3** : Le laboratoire est reconnu compétent, dans le domaine couvert par la portée générale, pour adopter toute méthode reconnue et pour développer ou mettre en œuvre toute autre méthode dont il aura assuré la validation.

**Portée générale** :

<b>MATERIAUX / MATERIAUX BOIS DERIVES / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS DE PRESERVATION DU BOIS / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction</b>		
<b>Objet soumis à essai</b>	<b>Propriété mesurée</b>	<b>Principe de la méthode</b>
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termite	Efficacité d'une barrière anti-termite en laboratoire	Exposition de la barrière à l'attaque de termites souterrains, identification des passages et des dégâts de termites dans la barrière et le dispositif d'essai, détermination de mortalité, cotation de dégâts de termites dans le bois
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termite	Efficacité d'une barrière anti-termite sur site	Exposition de la barrière à l'attaque de termites souterrains sur site (dans dispositif d'essais représentatif de l'utilisation de la barrière dans le secteur du bâtiment), identification de l'activité des termites sur le site, identification du passage des termites au travers de la barrière mise en place dans le dispositif d'essai, observation de dégâts de termites dans le bois d'appât dans le dispositif d'essai.

**Portée détaillée :**

La liste exhaustive des analyses proposées sous accréditation est tenue à jour par le laboratoire.

<b>MATERIAUX / MATERIAUX BOIS DERIVES / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction</b>			
<b>PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES, EQUIPEMENTS MEDICAUX / PRODUITS DE PRESERVATION DU BOIS / Essais de performance ou d'aptitude à la fonction</b>			
<b>Objet soumis à essai</b>	<b>Propriété mesurée</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termites	Efficacité d'une barrière anti-termites en laboratoire	Exposition de la barrière à l'attaque de termites souterrains, identification des passages et des dégâts de termites dans la barrière et le dispositif d'essai, détermination de mortalité, cotation de dégâts de termites dans le bois	XP X 41-550
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termites après usure alcaline	Efficacité d'une barrière anti-termites en laboratoire	Exposition de la barrière à une usure alcaline puis à l'attaque de termites souterrains, identification des passages et des dégâts de termites dans la barrière et le dispositif d'essai, détermination de mortalité, cotation de dégâts de termites dans le bois	Méthode interne MO 253
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termites après pré-traitement (amorces ou pliage) et soumis à une pression écologique	Efficacité d'une barrière anti-termites en laboratoire	Traitement de la barrière anti-termites (amorce de trous, pliage), Exposition de la barrière ainsi pré-traitée à l'attaque de termites souterrains en nombre important, identification des passages et des dégâts de termites dans la barrière et le dispositif d'essai, détermination de mortalité, cotation de dégâts de termites dans le bois	Méthode interne MO 255
Produit et matériau destiné à constituer une barrière anti-termites	Efficacité d'une barrière anti-termites sur site	Conception et mise en place de dispositifs d'essai mettant en œuvre une barrière anti-termites sur site (selon l'usage de la barrière dans le bâtiment), Inspection du site comprenant identification de l'activité des termites sur le site, identification du passage des termites au travers de la barrière mise en place dans le dispositif d'essai, observation de dégâts de termites dans le bois d'appât dans le dispositif d'essai.	Méthode interne MO 256

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **01/12/2020**    Date de fin de validité : **31/08/2025**

Validée par la Responsable d'accréditation,  
*Approved by the Accreditation Manager,*

**Virginie BALOT**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1686 Rév. 7.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20    Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--